



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Le **lundi 5 novembre 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 30 octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Marie LE COUSIN à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Martine LANGLOIS, Robin DAVID à Daniel ROUSSEL

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

DON AU DEPARTEMENT DE L'AUDE DANS LE CADRE DE LA "SOLIDARITE COMMUNES AUDOISES 2018" SUITE AUX INONDATIONS DU 15 OCTOBRE 2018 - CM/18/112

Le Département de l'Aude a été touché par de violentes inondations qui ont dévasté les infrastructures publiques. L'Association des Maires de l'Aude a publié un communiqué le 18 octobre 2018 afin de mobiliser l'ensemble des Maires de France pour soutenir financièrement les communes touchées par ces inondations dévastatrices.

Le Département de l'Aude a créé dans le cadre de la « solidarité communes audoises 2018 » un fonds de soutien pour recevoir les dons des communes solidaires à la reconstruction des infrastructures touchées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un don de 1 500 euros pour démontrer la solidarité de la Ville du Trait aux communes touchées.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29.

Considérant le communiqué de l'Association des Maires de l'Aude en date du 18 octobre 2018 lançant un appel au don dans le cadre de la solidarité nationale suite aux inondations du 15 octobre 2018.

DECIDE de faire un don au Département de l'Aude d'un montant de 1 500 euros.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6745.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
22	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
07 novembre 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

